

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.	Numéro de permis 2013056	Date d'inspection Le 24 janvier 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo - Moncton		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

-Le ratio enfants-personnes éducatrices a été vérifié.

-L'aire de repos

-Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les jeux libres, le lavage des mains et la préparation pour le dodo\repos.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2025

Date

original signé par
Brigitte LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2025

Date